

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_212

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DÉCEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **05/12/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
30	7	11	37

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTIER, Madame Cindy SOUCANE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean Yannick RAMIN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_212

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le projet de Décision Modificative n°2 au budget principal pour l'exercice 2025 propose des ajustements aux crédits votés au Budget 2025.

Le projet de décision modificative n°02 pour 2025 porte sur des ajustements internes à chaque section, sans modification de l'équilibre global.

Ainsi, le budget 2025 du budget principal reste inchangé et s'élève à 141 227 648.43 €, réparti entre les deux sections de la manière suivante :

- Fonctionnement : 101 287 072.48 €
- Investissement : 39 940 575.95 €

		PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 (BP + RAR 2024 + BS+DM1)	DM 2 2025	Total Budget 2025
Fonctionnement	Dépenses	101 287 072,48	0,00	101 287 072,48
	Recettes	101 287 072,48	0,00	101 287 072,48
Investissement	Dépenses	38 034 175,95	1 906 400, 00	39 940 575,95
	Recettes	38 034 175,95	1 906 400, 00	39 940 575,95
Global	Dépenses	139 321 248,43	1 906 400, 00	141 227 648,43
	Recettes	139 321 248,43	1 906 400, 00	141 227 648,43

Concernant la section de fonctionnement, les ajustements proposés concernent pour l'essentiel les chapitres suivants :

Section de fonctionnement				
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes	Ajustements proposés
011	Charges générales	38 350,00		Service de sécurité
68	Dotations aux provisions	38 250,00		Provisions
65	Charges de gestion	3 500,00		Admissions en non-valeur et créances éteintes
67	Charges exceptionnelles	- 1 614 750,00		Modification de l'imputation comptable de l'abandon de créances SPL Estival (vers le compte 2764)
023	Virement à la section d'investissement	1 534 650,00	0,00	Ajustement de l'autofinancement
			0,00	

S'agissant de l'investissement, les principaux ajustements concernent :

Section d'investissement

Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes	Ajustements proposés
16	Emprunts et dettes		371 250,00	Ajustement de l'emprunt
27	Immobilisations financières	1 906 400,00		Abandon de créances SPL Estival (annulation des crédits prévus au 673 vers le compte 2764 ajusté)
041	Opérations d'ordre		500,00	Correction DM 1 2025
021	Virement de la section de fonctionnement		1 534 650,00	Ajustement de l'autofinancement
		1 906 400,00	1 906 400,00	

- **Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique,

- **Vu** l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

- **Vu** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour », 11 « contres »

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le projet de décision modificative n°02 de l'exercice 2025 du "budget principal" annexé au présent rapport.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY

